



CODE DE TRANSPARENCE AESCULAPE SRI

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier.com

ADHÉSION DU FONDS **AESCULAPE SRI** AU CODE DE TRANSPARENCE EUROPÉEN APPROUVÉ PAR L'AFG / FIR / EUROSIF *

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des fonds de Montpensier Finance. Nous nous félicitons de la mise en place du Code. Cette déclaration d'engagement est la mise à jour de la première déclaration publiée par Montpensier Finance en juillet 2021. Elle couvre la période débutant en novembre 2024. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et sur notre site internet.

Conformité du Code de transparence

La société de gestion Montpensier Finance s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Le fonds Aesculape SRI respecte l'ensemble des recommandations du Code de Transparence.

* AFG, Association Française de la Gestion, <https://www.afg.asso.fr/>
FIR, Forum de l'investissement responsable, <https://www.frenchsif.org/isr-esg/>
Eurosif, <http://www.eurosif.org/>

Table des matières

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence	5
2. Données générales sur la société de gestion	6
2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.....	6
2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	6
2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?..	7
2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	10
2.4.1 Nature des critères ESG pris en compte :	10
2.4.2 Suivi des Controverses :	15
2.4.3 Monitoring de certaines activités :	19
2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	19
2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société....	20
2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?	20
2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	21
2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?	21
2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?.....	21
3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce Code de transparence	22
3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?	22
3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?	22
3.3. Quels critères ESG et principes liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds et Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?	23
3.3.1 Thématique d'investissement	23
3.3.2 Exclusions	24
3.3.3 Synthèse du processus	29
3.4. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	30
4. Processus de gestion	32
4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	32
4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	33
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?	34

4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	34
4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	34
4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?	34
4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	34
4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	35
5. Contrôles ESG	36
5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?	36
6. Mesures d'impact et reporting ESG	38
6.1. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés pour évaluer la qualité ESG du/des fonds ?	38
6.1.1 Mesures d'Impact, Mise en évidence de la performance ESG du Fonds	38
6.1.2 Indicateurs d'impact, Suivi de la surperformance ESG du Fonds	39
6.2. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?	39
6.3. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?	40

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

NOM DU FONDS : **AESCULAPE SRI**

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/23	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input type="checkbox"/> Best in class <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations Convertibles <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement controversé (armes à sous-munitions, mines antipersonnel), Armement non conventionnel (armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclats non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri) <input checked="" type="checkbox"/> Charbon et énergies fossiles (extraction du charbon thermique) <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles : Armement conventionnel ; Armement nucléaire ; Divertissements pour adultes, Jeux de hasard ; OGM ; Huile de palme.	119 938 361 €	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label Greenfin (ex TEEC) <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/aesulape-sri <ul style="list-style-type: none"> • DICI • Prospectus • Rapport de gestion • Reporting financier et extra-financier • Présentations diverses • Autres : Code de Transparence

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Le présent Code de Transparence a vocation à s'appliquer au Fonds Aesculape SRI géré par Montpensier Finance.

La société de gestion a été agréée le 19 décembre 1997 par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro GP97125.

MONTPENSIER FINANCE

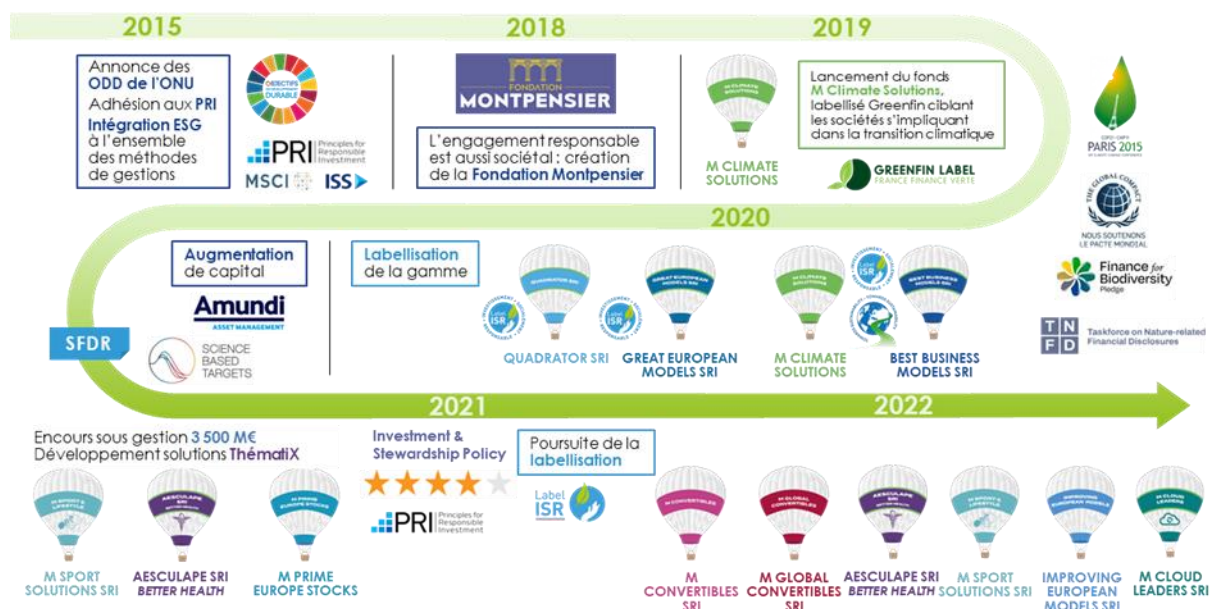
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 867 840 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 417 539 681

58, avenue Marceau - 75008 PARIS

www.montpensier.com

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Depuis 2015 Montpensier Finance a renforcé son engagement responsable, intégrant des critères ESG dans l'ensemble de ses processus de gestion des fonds gérés en valeurs en direct.



Nous avons la conviction que la performance économique et boursière des entreprises dans lesquelles nous investissons est fonction de la prise en compte de critères extra-financiers. Une composante ESG est intégrée à l'ensemble des méthodes de gestion de Montpensier Finance.

Les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise sont des facteurs de performances durables :

|| Environnementales

L'Environnement est un enjeu du 21ème siècle. Nous nous attachons à l'impact environnemental des entreprises, à leur capacité à proposer des solutions aux questions de préservation et de durabilité de leur environnement, et à se protéger des risques qui y sont liés. Les questions d'émissions de carbone, de pollution, de traitement des déchets et d'exploitation durable des ressources, etc, sont les enjeux environnementaux des entreprises d'aujourd'hui et de demain.

|| Sociales

Nous sommes attachés à la responsabilité sociale des entreprises, à leur impact en interne mais aussi concernant l'ensemble de leurs prestataires. Nous pensons que le capital humain et le capital relationnel d'une entreprise sont des données importantes. L'emploi, la sécurité, la santé, font partie des enjeux de la responsabilité sociale des entreprises.

|| Gouvernance

Les questions de management, des organes de contrôle, du rôle des actionnaires, font partie des enjeux de bonne gouvernance, de même que les questions de contrôle des risques, de communication financière, de transparence, etc. La lutte contre la corruption, sous toutes ses formes est aussi un des enjeux de bonne gouvernance d'entreprise.

➤ Adhésion aux PRI

Montpensier Finance a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies le 10 mars 2015.

En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos bénéficiaires. Dans ce rôle fiduciaire, nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance des portefeuilles d'investissement (à des degrés divers selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et le moment). Nous sommes en outre convaincus que l'application de ces Principes pourra mettre les investisseurs mieux en phase avec les grands objectifs de la société.

En outre, Montpensier Finance soutient également la TCFD, Task Force on Climate-Related Financial Disclosures.

Afin de compléter sa démarche en tant qu'investisseur, Montpensier Finance a également adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies, et à ce titre soutient la Déclaration des Droits de l'Homme.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Depuis 2015, Montpensier Finance a accentué son engagement responsable. Lors de cette formalisation, nous avons notamment défini une politique ESG, qui est venue compléter une politique de vote, mise en place dès 2005. Montpensier Finance a également mis en place une politique d'engagement afin d'enrichir ce dispositif.

Les modalités de prise en compte par Montpensier Finance des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont décrites sur le site internet :

- ✓ Rubrique « Politique ESG » de la page du site
<https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>
- ✓ Rubrique « Politique de vote » de la page du site
<https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>
- ✓ Rubrique « Politique d'Engagement » de la page du site
<https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>
- ✓ La prise en compte des critères extra-financiers dans les gestions de Montpensier Finance est également présentée sur la page du site
<https://www.montpensier.com/fr-FR/engagement-responsable>

Il est fait référence à ces informations dans les prospectus et rapports annuels des OPC.

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement. Ces politiques sont résumées ci-après.

➤ Politique ESG

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>

En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations-Unies, plusieurs mesures sont mises en place par Montpensier Finance afin d'adapter ses processus de gestion et de mettre en œuvre des process, et une organisation, ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable, prenant en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

La démarche ISR de Montpensier Finance est présentée sur la page Engagement Responsable du site Internet de Montpensier Finance. <https://www.montpensier.com/fr-FR/engagement-responsable>

Les rapports TCFD, s'inscrivant dans le cadre prévu à l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat, qui remplace l'article 173 de la loi de transition énergétique pour les fonds gérés par Montpensier Finance sont disponibles sur notre site internet :

- ✓ Sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Finance, parmi lesquels :
 - <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/best-business-models-sri>
 - <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/m-climate-solutions>
 - <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/great-european-models-sri>
 - <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/quadrator-sri>
 - <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/improving-european-models-sri>

➤ Politique de vote

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre des principes de l'investissement responsable, il est recommandé aux gérants de voter au plus grand nombre d'Assemblées pour lesquelles ils estiment disposer des éléments d'information nécessaires afin de participer au vote, sous réserve d'impossibilités techniques les empêchant de participer au vote.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability.

Montpensier Finance a souscrit à un abonnement ISS Proxy Research Services, qui fournit une recherche et des recommandations de vote, fondées sur une analyse approfondie, indépendante et objective des résolutions proposées au vote des actionnaires. Les publications ISS Governance sont encadrées par la politique de prévention des risques de conflits d'intérêt mise en place par ISS Governance.

Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance.

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Finance :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_vote.pdf

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Finance.

➤ Politique d'Engagement

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui ont une notation ESG jugée insuffisante, ou susceptibles d'être exposées à des controverses ESG, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

La démarche mise en œuvre par Montpensier Finance s'inscrit dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

✓ Démarche d'Engagement :

Les gérants sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées.

Les gérants, assistés par les analystes ISR mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète peut être consultée sur le site internet de Montpensier Finance :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_engagement.pdf

Le dernier rapport sur l'engagement est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf

2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Montpensier Finance intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance indispensables pour des investissements de long terme responsables et performants.

Dans ce cadre, Montpensier Finance a mis en place différents indicateurs. Montpensier Finance calcule les notes de ses portefeuilles, de façon hebdomadaire, sur la base des éléments disponibles via MSCI, le cas échéant amendés compte tenu des analyses ad hoc menées par l'équipe d'analyse ESG.

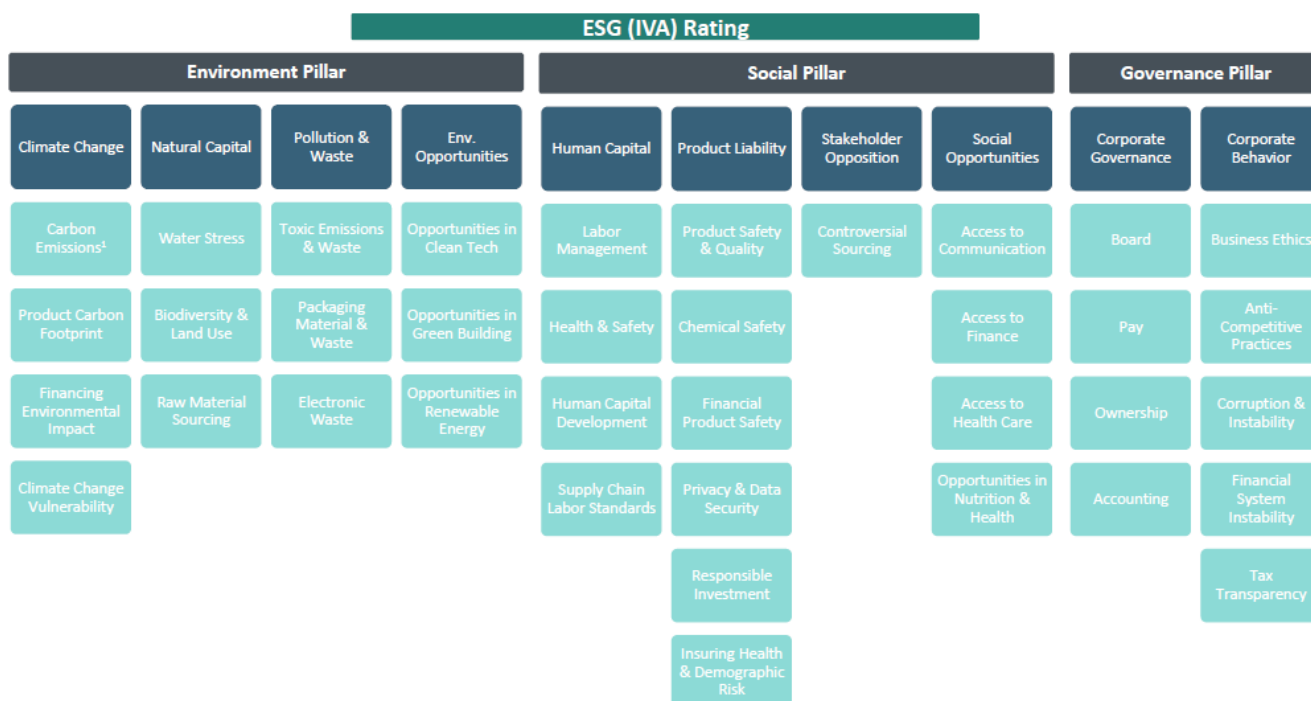
D'une façon générale, les notes et limites sont calculées sur la fraction du portefeuille faisant l'objet d'une notation MSCI, les poids étant rebasés à 100.

Les notes des portefeuilles sont calculées de façon globale. Certaines valeurs en portefeuille peuvent avoir des notes ne respectant pas unitairement les limites.

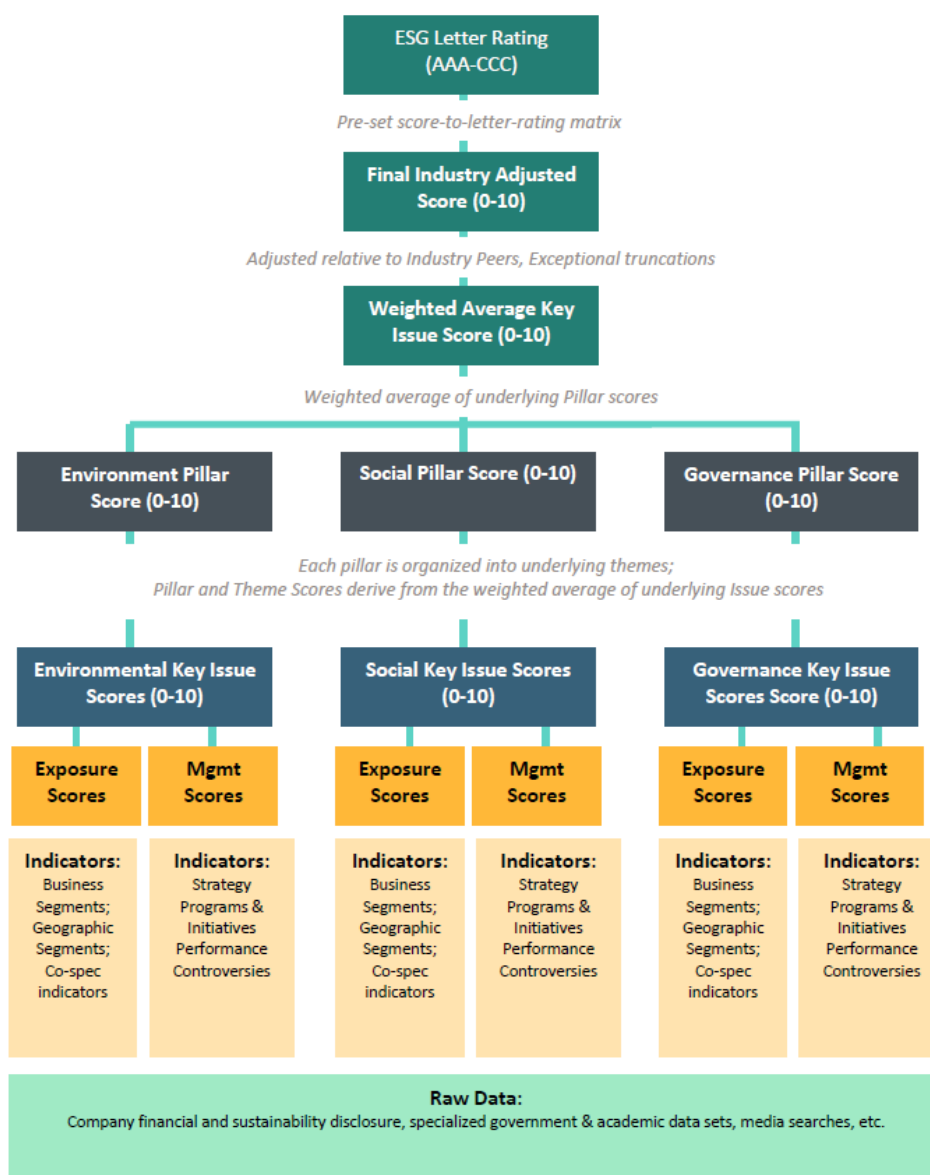
2.4.1 Nature des critères ESG pris en compte :

2.4.1.1 Notation MSCI ESG Ratings :

Les valeurs sont analysées par MSCI selon les trois grands axes : Environnement, Social et Gouvernance, avec une approche best in class consistant à noter les entreprises d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur et de leur environnement socio-géographique.



Les impacts sont analysés en termes de contribution et d'horizon de temps.



L'échelle de notation qui en résulte se situe dans un range allant de CCC à AAA (une note élevée traduit un meilleur score) :

Letter Rating	Final Industry-Adjusted Company Score
AAA	8.6* - 10.0
AA	7.1 – 8.6
A	5.7 – 7.1
BBB	4.3 – 5.7
BB	2.9 – 4.3
B	1.4 – 2.9
CCC	0.0 – 1.4

**Appearance of overlap in the score ranges is due to rounding error. The 0 to 10 scale is divided into 7 equal parts, each corresponding to a letter rating.*

Le cas échéant, une analyse ad hoc peut conduire à implémenter une notation interne, suivant une méthodologie similaire à celle mise en œuvre par MSCI ESG Research, pour les valeurs non couvertes, ou à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié.

2.4.1.2 Seuils d'alerte ESG Ratings

Des seuils d'alerte ESG Ratings sont appliqués par Montpensier à chaque portefeuille. Trois types de seuils d'alerte sont mis en place :

Limites ESG Ratings	Seuil d'alerte de notation
Note moyenne de chaque portefeuille	≥ 5.7 ce qui correspond à la limite entre la note MSCI A et BBB
Pourcentage cumulé de l'actif noté ayant une note $\leq B$	$\leq 10 \%$
Pourcentage cumulé de l'actif noté ayant une note $\leq BB$ ie, BB, B et CCC	$\leq 20 \%$

En cas de dépassement de seuil d'alerte, ou de valeur non notée, les éléments suivants peuvent être étudiés :

- Composante à l'origine de la mauvaise notation ;
- Étude de recherche MSCI publiée sur la ou les valeurs provoquant le franchissement de seuil ;
- Analyse sectorielle fournie par MSCI ;
- Informations publiées par la société ;
- Autres éléments publiés, peer group, ... pouvant venir compléter cette analyse.

Le cas échéant, l'analyse ad hoc peut conduire à implémenter une notation interne pour les valeurs non notées, ou à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié.

L'ensemble des valeurs (anciennes ou nouvelles) qui entraînent le franchissement d'un seuil peuvent faire l'objet de mesure allant jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché.

2.4.1.3 Une attention toute particulière sur le pilier Environnement

En complément des seuils d'alerte ESG Ratings, au sein du pilier Environnement, une attention particulière est attachée par les gérants à la notation carbone des sociétés, et au bilan global du portefeuille.

En effet, dans le cadre de la loi de Transition Énergétique et Écologique (LTEE), qui s'intègre dans l'objectif international de limitation du réchauffement climatique (contribution à l'objectif 2° C), Montpensier Finance a mis en place des mesures d'évaluation de l'intensité carbone et de la contribution à la TEE de ses portefeuilles investis en valeurs en direct.

➤ Les gaz à effet de serre

L'intensité carbone est une mesure unique en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e). Cette mesure unique permet de comparer les différents gaz à effet de serre par rapport à une unité de CO₂. L'équivalent tCO₂e est calculé en multipliant les émissions de chaque gaz par son potentiel de réchauffement global à 100 ans (PRG). Les gaz évalués sont ceux définis par le protocole de Kyoto:

Désignation	Formule chimique	PRG à 100 ans*
Dioxyde de carbone	CO2	1
Méthane	CH4	28-30
Protoxyde d'azote	N2O	265
Hexafluorure de soufre	SF6	23 500

Source : <https://docs.datagir.ademe.fr/documentation/lexique-environnemental-et-changement-climat>

➤ Mesures de l'intensité / de l'empreinte carbone des portefeuilles

Plusieurs mesures peuvent être réalisées :

- ✓ Intensité Carbone
 - L'Intensité Carbone (Carbon Intensity) mesure l'exposition du portefeuille au Carbone, en tonnes d'émissions par million de dollar de Chiffre d'Affaires.
 - Ce volume d'émissions est multiplié par la quote-part de la position de l'OPC dans la capitalisation boursière de la société, puis rapporté au montant investi (en Millions d'euro).
 - Intensité : Tonne * Ratio d'emprise / 1M\$ Chiffre d'Affaires, moyenne pondérée par le poids
- ✓ Intensité Carbone Moyenne Pondérée
 - L'Intensité Carbone Moyenne Pondérée (Weighted Average Carbon Intensity) mesure l'exposition du portefeuille au Carbone, en tonnes d'émissions par million de dollar de Chiffre d'Affaires, pondéré par le poids des valeurs en portefeuille.
 - Intensité : Tonne / 1M\$ Chiffre d'Affaires, moyenne pondérée par le poids
- ✓ L'empreinte Carbone
 - L'empreinte Carbone (Carbon Footprint) mesure le total en tonnes métriques des émissions de Gaz à Effet de Serre, par million de dollar investi.
 - Ce volume d'émissions est multiplié par la quote-part de la position de l'OPC dans la capitalisation boursière de la société, puis rapporté au montant investi (en millions d'euro).
 - Empreinte : Tonne * Ratio d'emprise / 1 M€ investi



Source : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>

Ces mesures d'émissions de carbone s'appuient sur les données fournies annuellement dans les rapports annuels des sociétés en portefeuille et/ou sur les éléments évalués par MSCI ESG Research.

Montpensier Finance a choisi de publier l'Intensité Carbone Moyenne Pondérée des portefeuilles de ses OPC, en Tonne eq. CO₂ / Million dollar de chiffre d'affaires.

La mesure de l'intensité carbone des portefeuilles est globale. Certaines valeurs en portefeuille peuvent émettre des gaz à effet de serre de façon plus prononcée.

➤ Périmètre

Trois périmètres de mesure des émissions de GES ont été définis par le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol, <http://www.ghgprotocol.org/>) :

✓ Scope 1 :

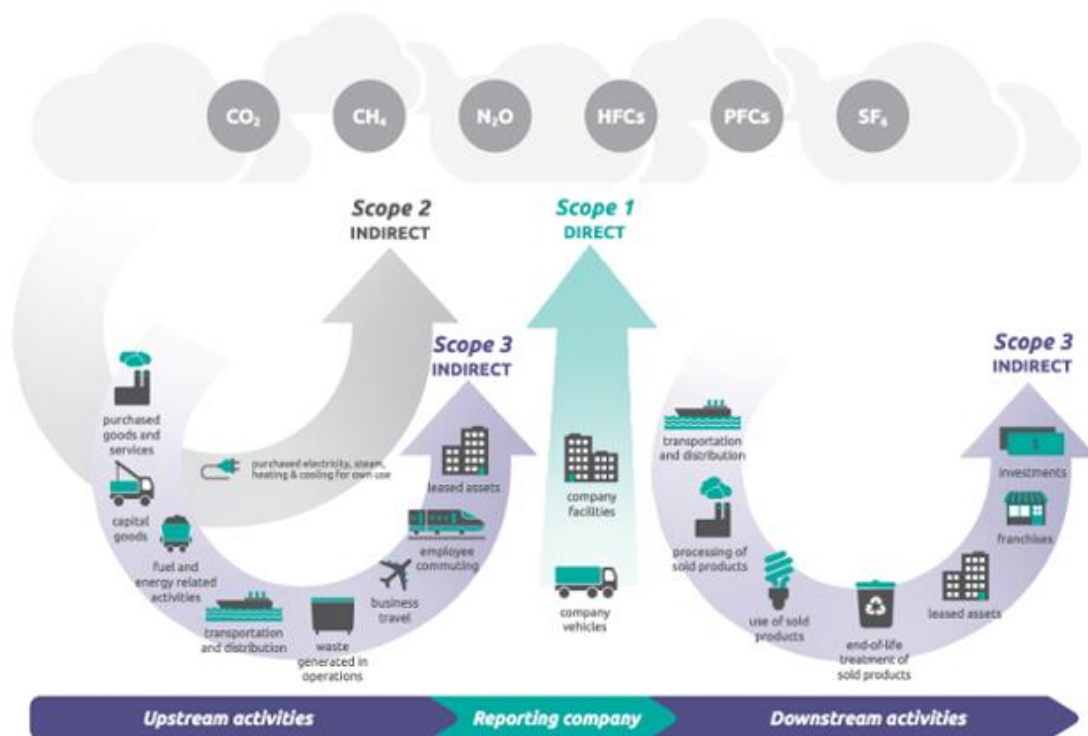
Emissions directes de l'entreprise, provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, comprenant par exemple : combustion d'énergie fossile sur site et à l'extérieur via ses véhicules et émissions fugitives (celles-ci résultent d'émission de GES intentionnelle ou involontaire, comme par exemple les fuites d'hydrocarbures issues des systèmes d'air conditionné ou encore la production de méthane induite par le bétail appartenant à l'entreprise).

✓ Scope 2 :

Emissions indirectes, provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise. Elles mesurent les émissions associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise.

✓ Scope 3 :

Autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises, par exemple, l'extraction et la production de matériaux et combustibles achetés, les activités liées au transport dans des véhicules qui ne sont pas la propriété ou contrôlés par l'entreprise, les activités externalisées, l'élimination des déchets, les activités liées à l'électricité non couvertes par le champ d'application du Scope 2.



Le total des émissions de GES mesuré par Montpensier Finance pour les portefeuilles des OPC qu'elle gère correspond au total des émissions Scope 1 (émissions directes de l'entreprise) et Scope 2 (émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise).

Cette mesure est complétée par une première approche prenant en compte les données d'émissions indirectes, pour la partie du Scope 3 pour laquelle nous sommes en capacité de récupérer des données que nous jugeons suffisamment pertinentes, i.e. les émissions directes de carbone des fournisseurs de premier rang, données qui sont associées aux biens et services achetés par les entreprises (à l'exclusion de l'électricité achetée). En effet, à ce stade, les données relatives aux émissions du Scope 3 (autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises) ne sont que partiellement disponibles et difficilement estimées.

➤ **Autres éléments qualitatifs suivis**

Des éléments qualitatifs publiés par les sociétés sont également mesurés, dans l'objectif de déterminer l'exposition au risque climat et les opportunités environnementales des portefeuilles.

Ces éléments sont :

- ✓ Politique d'efficacité énergétique ;
- ✓ Initiative pour réduire les émissions ;
- ✓ Politique de réduction des déchets ;
- ✓ Politique de gestion de l'environnement ;
- ✓ Opportunités liées au changement climatique ;
- ✓ Politique sur le changement climatique ;
- ✓ Eau : Raréfaction des ressources, pollution, fonte glacière, ...



➤ **Intégration des mesures Carbone dans les processus d'investissement**

Les mesures Carbone sont réalisées pour l'ensemble des portefeuilles composés de valeurs en direct, complétés par des calculs sur les indices et les secteurs.

Les mesures Carbone des portefeuilles font l'objet d'une mise à jour hebdomadaire, examinée lors des comités de portefeuille. Ces mesures y sont monitorées afin d'identifier les principaux contributeurs.

2.4.2 Suivi des Controverses :

Pour le suivi des controverses, Montpensier Finance s'appuie sur MSCI ESG Controversies, ainsi que sur une analyse mensuelle interne décrite au point 2.4.2.3.

2.4.2.1 Echelle de notation MSCI ESG Controversies :

L'échelle de notation ESG Controversies de MSCI se situe dans un range allant de « Red » à « Green ».

Les controverses sont classées par sévérité :

La nature du préjudice est évaluée sur une échelle allant de « Very Serious » à « Minimal » :



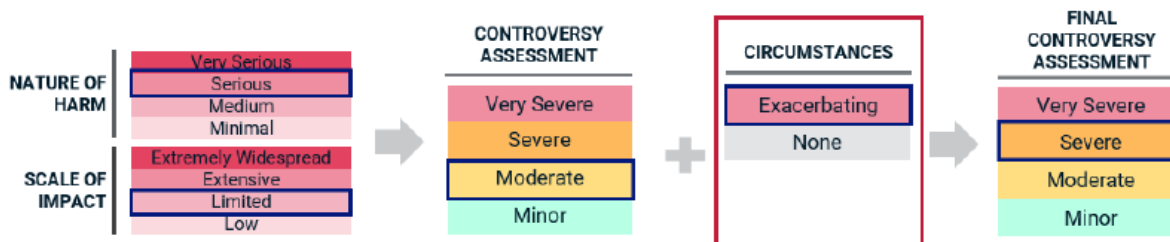
L'ampleur de l'impact est évaluée sur une échelle de « Extremely Widespread » à « Low » :



Dans un premier temps, la controverse fait l'objet d'une analyse et d'un classement initial :

		Nature of Harm			
		Very Serious	Serious	Medium	Minimal
Scale of Impact	Extremely Widespread	Very Severe	Severe	Severe	Moderate
	Extensive	Very Severe	Severe	Moderate	Moderate
	Limited	Severe	Moderate	Minor	Minor
	Low	Moderate	Moderate	Minor	Minor

La nature du préjudice et son ampleur peuvent générer un ajustement de la controverse, vers plus ou moins de sévérité :

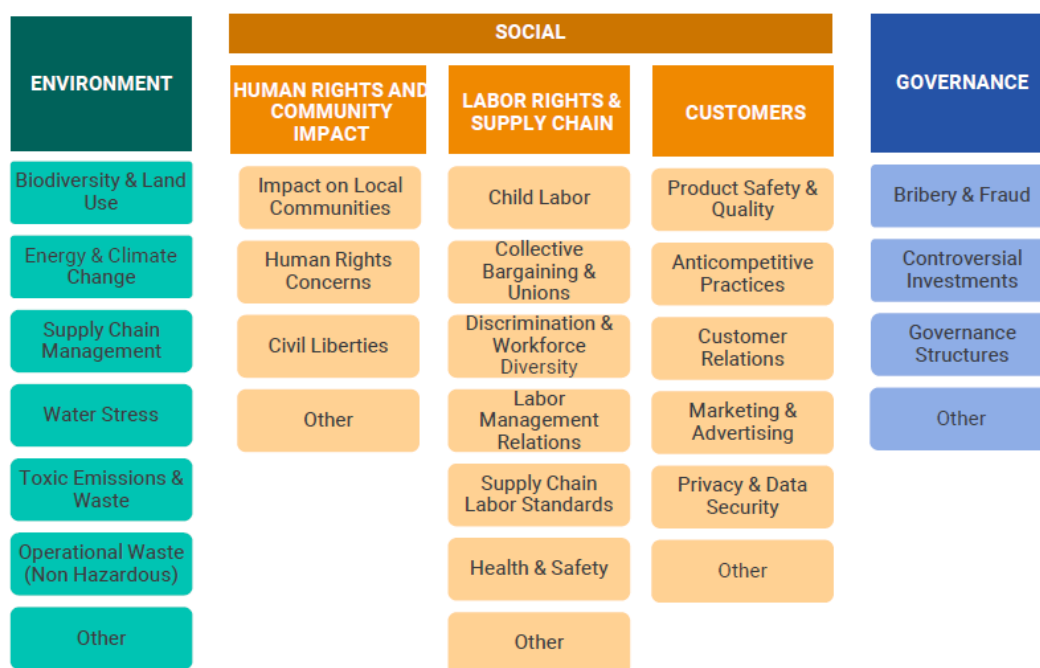


De même l'implication directe ou indirecte de la société est prise en compte, ainsi que l'état de remédiation de la controverse.

Ainsi, les sociétés sont classées selon la sévérité des controverses dont elles ont, le cas échéant, fait l'objet.

		Ongoing	Partially Concluded	Concluded
Very Severe	Direct	0	1	2
Very Severe	Indirect	1	2	3
Severe	Direct	1	2	3
Severe	Indirect	2	3	4
Moderate	Direct	4	5	6
Moderate	Indirect	5	6	7
Minor	Direct	6	7	8
Minor	Indirect	7	8	9

Les critères MSCI utilisés dans ce cadre sont les suivants :



2.4.2.2 Seuils d'alerte ESG Controversies appliqués par Montpensier à chaque portefeuille :

Un seuil d'alerte est mis en place par Montpensier Finance :

Limites ESG Controversies	Seuil d'alerte de notation
Valeurs ayant une note ESG Ratings faisant l'objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées, et dont la note ESG Ratings est < BB	Analyse qualitative ad hoc
Valeurs n'ayant pas de note ESG Ratings faisant l'objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées	Analyse qualitative ad hoc

En cas de dépassement de seuil d'alerte, les éléments suivants peuvent être étudiés :

- Caractère structurel ou ponctuel de la controverse ;
- Mesures mises en place par la société pour remédier à la controverse.
- Note de recherche MSCI publiée sur la ou les valeurs provoquant le franchissement de seuil ;
- Autres éléments publiés pouvant venir compléter cette analyse.

L'analyse peut conduire à une réévaluation du niveau de controverse, si cela paraît justifié.

Les mesures prises peuvent aller jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché, ou non-investissement dans la valeur.

2.4.2.3 Veille Montpensier Finance relative aux controverses

En complément, Montpensier Finance a établi pour tous ses fonds gérés, une veille interne sur les valeurs détenues en portefeuille, et effectue un suivi des controverses auxquelles sont exposées les entreprises en portefeuille.

L'identification des controverses est effectuée à l'aide de sources diverses dans l'objectif de permettre une bonne couverture de l'information :

- Un suivi hebdomadaire des nouvelles controverses grâce à l'outil « News » de Bloomberg ;
- Une veille quotidienne des actualités (brockers, recherches etc) ;
- Un suivi des nouvelles controverses via la méthodologie ESG Controversies de MSCI : identification des sujets notamment en lien avec les objectifs ESG des fonds.

Montpensier Finance a aussi choisi de porter une attention particulière à certains motifs de controverses, et d'en faire ainsi des critères de sélectivité des valeurs de l'univers d'investissement :

- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le travail des enfants ;
- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le non-respect des droits de l'homme ;
- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans la dégradation des performances environnementales ;
- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans des controverses liées à de la corruption.

Un suivi des controverses est effectué en interne à partir des éléments fournis par ESG Controversies de MSCI, complété le cas échéant par des recherches internes. Une analyse est réalisée selon différents critères :

- Caractère structurel ou ponctuel de la controverse et implication de l'entreprise (directe ou indirecte) ;
- Mesures mises en place par la société pour adresser ou remédier à la controverse ;
- Répétition de controverses sur le même sujet ;
- Statut de la controverse (en cours, en cours de résolution ou conclue) ;
- Note de recherche MSCI publiée et profil ESG global de l'entreprise ;
- Autres éléments publiés pouvant venir compléter cette analyse.

Ce suivi permet à Montpensier Finance de définir une catégorisation des controverses selon 3 niveaux, mise à jour au minimum mensuellement et sur une base ad-hoc :

- **Niveau 1** : Controverses jugées graves, structurelles et/ou répétées avec une implication directe de l'entreprise sans réponse ou amélioration de la part de cette dernière.
 - En cas d'aggravation du cas (nouvelle controverse sur le même sujet ou dégradation du profil ESG), l'analyse de l'équipe d'analyse ESG peut mener à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché, et dans le meilleur intérêt des porteurs.
- **Niveau 2** : Controverses jugées avérées avec une implication directe ou une implication indirecte importante sur les activités de l'entreprise et/ou sur son environnement. L'entreprise peut avoir bien répondu et/ou avoir mis en place des actions.
 - Cas spécifique du cumul de controverses qui peut augmenter le niveau de gravité de la controverse lors de notre analyse interne.
- **Niveau 3** : Controverses jugées ponctuelles et/ou isolées, avec une implication potentiellement indirecte de l'entreprise et ayant un faible impact sur ses activités et son environnement, n'influençant que très peu le profil ESG de l'entreprise.

Un suivi est mis en place par Montpensier Finance lorsque que les deux critères suivants sont réunis :

- Valeurs sujettes à une ou des controverses de niveau 1 ;
- Valeurs avec un profil ESG qui se dégrade.

En cas de dégradation forte du profil ESG de ces valeurs ou de nouvelles controverses trop sévères et risquées pour l'entreprise, l'équipe d'analyse ESG s'appuie sur une procédure d'escalade. Une mise à jour de l'analyse du profil ESG global de la valeur et de la controverse est effectuée. Les gérants sont tenus informés du sujet et de son évolution lors des comités de portefeuille. Un cas d'engagement peut aussi être initié pour débiter le dialogue avec l'entreprise concernée.

Cette analyse et l'accès à de nouvelles informations peuvent conduire à une réévaluation du niveau de controverse, si cela paraît justifié. De plus, le suivi de ces valeurs peut se traduire par un renforcement

du dialogue et la formalisation des attentes sur les années à venir pour ainsi suivre la progression de l'entreprise face à cette controverse.

Une revue de la valeur en comité portefeuille du fonds, ou le cas échéant en comité ad-hoc, sera aussi effectuée et un suivi régulier sera réalisé lors des comités ISR trimestriels. Les comptes-rendus des décisions actées sont formalisés dans le fichier Excel de suivi des risques ESG.

En cas d'échec de l'engagement, de dégradation importante lors de la mise sous surveillance ou de nouvelles controverses très sévères sur le même sujet, l'analyse ESG de la valeur peut être revue et dans certains cas peut mener à des changements dans la gestion du portefeuille. Les mesures prises peuvent aller jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, dans les 6 à 9 mois maximum suivants la décision, dans le meilleur intérêt des porteurs, en fonction de la matérialité de la controverse ainsi que des conditions de marché.

Ces mesures prises peuvent être revues si des actions positives sont constatées, par exemple :

- Réponse positive de l'entreprise avec mise en place de changements concrets dans l'objectif d'améliorer ses pratiques ;
- Amélioration des pratiques de l'entreprise et de son profil ESG global ;
 - Dédommagements et réparations pour les individus ou communautés concernés ;
- Risques diminués notamment grâce à la mise en place de nouvelles certifications ou mesures dédiées...

2.4.3 Monitoring de certaines activités :

Pour le monitoring de certaines activités, Montpensier Finance s'appuie sur MSCI Business Involvement Screening (BIS).

2.4.3.1 Screening MSCI Business Involvement Screening :

Le filtre BIS de MSCI est binaire. Les critères disponibles permettent de scanner l'univers BIS pour identifier les valeurs impliquées dans certaines activités (armement, ...).

2.4.3.2 Limites BIS appliquées par Montpensier à chaque portefeuille :

Dans le cadre de la Convention d'Oslo et du Traité d'Ottawa, Montpensier Finance interdit aux OPC qu'elle gère d'investir dans des valeurs identifiées comme étant impliquées dans la production des armes mentionnées dans les conventions suivantes :

- Le traité d'interdiction des mines anti-personnel (Traité d'Ottawa),
- La convention sur les armes à sous-munitions (Convention d'Oslo),

En outre, Montpensier Finance a mis en place des limites spécifiques à certains fonds, notamment au fonds Aesculape SRI, tel que décrit plus loin dans le présent code de transparence.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Les Gérants et les Analystes, dont les analystes ISR, sont impliqués dans l'analyse ESG. Lors de l'analyse du cas d'investissement, ils identifient et échangent ensemble sur les risques et opportunités ESG pour chaque entreprise étudiée.

Les analystes ISR mènent indépendamment l'analyse ESG, en suivant nos méthodes propriétaires d'analyse ISR.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société

La gestion actions et obligations convertibles de Montpensier Finance est impliquée dans l'intégration de critères ISR dans les process de gestion. Les équipes peuvent notamment s'appuyer sur l'expertise de deux analystes ISR dédiés qui sont associés à l'ensemble des process de gestion active.

L'équipe ISR est constituée de deux analystes dédiés, formés régulièrement afin de répondre au mieux aux nouveaux enjeux ESG et aux évolutions des réglementations en vigueur. 100% indépendante de la gestion, l'équipe est directement rattachée à la direction générale de Montpensier Finance.

L'équipe ISR est en charge de l'analyse ESG des valeurs, de l'engagement, ainsi que la rédaction des rapports extra financiers.

Pour les aspects quantitatifs, les analystes ISR s'appuient sur la Direction des Opérations et des Méthodes. En outre, la Direction des Opérations et des Méthodes développe et monitoré des outils de suivis quantitatifs des ratings et autres données relatives à l'ESG (données Carbone par exemple) et collabore de façon continue avec l'équipe d'analyse ISR.

En outre, Montpensier Finance a mis en place un **Comité ISR**, composé du membre de la Direction générale en charge de la supervision de l'ISR, de l'équipe ISR, de la Direction des opérations et du Contrôle interne. Il se réunit chaque trimestre, et aussi souvent que nécessaire en cas de besoin. Le Comité ISR examine les documents liés à la prise en compte des dispositions liées à la finance durable dans la gestion des portefeuilles (fichiers de notations ESG, de sélectivité ISR, de scoring écoactivités, mapping des risques ESG des titres détenus en portefeuilles, suivi de la mise à jour de l'analyse ISR/climat, ...). Il est également, de manière plus générale, un lieu d'échanges sur les évolutions en termes de finance durable à apporter aux politiques, procédures et produits eu égard aux évolutions du contexte réglementaire, de la doctrine ou des référentiels des labels.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement / climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> SIFs – Social Investment Forum (plus détails des commissions) <input checked="" type="checkbox"/> PRI – Principles For Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR – Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR – Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input checked="" type="checkbox"/> Commissions AFG <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> European Commission's High-Level Expert Group on Sustainable Finance <input type="checkbox"/> Autres 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change <input type="checkbox"/> CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau,...) <input type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Appel de Paris <input checked="" type="checkbox"/> Autres : TCFD, Climate Action 100+, Finance for Biodiversity Pledge, TNFD 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> Autres 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ICGN - International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

GESTION ACTIONS & THÉMATIQUES

ACTIONS ET THÉMATIQUES EUROPÉENNES	 BEST BUSINESS MODELS SRI	 Zone Euro Grandes & Moy. Valeurs 'Blend'	Encours 31 décembre 2023 : 876 M€
	 GREAT EUROPEAN MODELS SRI	 Europe Grandes & Moy. Valeurs 'Growth'	Encours 31 décembre 2023 : 63 M€
	 IMPROVING EUROPEAN MODELS SRI	 Europe Grandes & Moy. Valeurs 'Value'	Encours 31 décembre 2023 : 34 K€
	 QUADRATOR SRI	 Multifonctionnelles Euro Moy. & Petites Valeurs	Encours 31 décembre 2023 : 188 M€
ACTIONS ET THÉMATIQUES INTERNATIONALES	 M CLIMATE SOLUTIONS	  Thématique Internationale Solutions Climat	Encours 31 décembre 2023 : 253 M€
	 M SPORT SOLUTIONS SRI	 Thématique Internationale Solutions Sport	Encours 31 décembre 2023 : 12 M€
	 AESCULAPE SRI - BETTER HEALTH	 Thématique Internationale Innovations Santé	Encours 31 décembre 2023 : 120 M€
	 M CLOUD LEADERS SRI	 Thématique Internationale Ecosystème du Cloud	Encours 31 décembre 2023 : 2 M€
GESTION OBLIGATIONS CONVERTIBLES	 M CONVERTIBLES SRI	 Zone Euro Convexité et pureté	Encours 31 décembre 2023 : 382 M€
	 M GLOBAL CONVERTIBLES SRI	 International Convexité	Encours 31 décembre 2023 : 117 M€

Ainsi, les encours gérés par Montpensier Finance, de fonds labellisés (ISR, Greenfin, et/ou Towards Sustainability) représentent, au 31 décembre 2023, un encours total supérieur à 2 Milliards d'Euros d'actifs gérés, sachant que, l'ensemble des processus de gestion de nos fonds gérés en valeurs en direct intègrent des critères ESG. Ainsi, le total de nos encours concernés par une gestion intégrant des critères ESG représente près de 3 Milliards d'Euros.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Les encours évoqués à la question précédente, intégrant des critères ISR dans leur processus de gestion, représentent plus de 60% des encours totaux sous gestion, et plus généralement les encours intégrant des critères ESG dans leur processus de gestion, représentent 94% des encours totaux sous gestion.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Au jour de la mise à jour du présent code de transparence, un fonds géré par Montpensier Finance, M Climate Solutions, est labellisé Greenfin, et dix fonds, Best Business Models SRI, Great European Models SRI, Quadrator SRI, Aesculape SRI, M Sport Solutions SRI, Improving European Models SRI, M Convertibles SRI, M Global Convertibles SRI, M Climate Solutions et M Cloud Leaders SRI sont labellisés ISR.

En outre, le fonds M Climate Solutions, et la Sicav Best Business Models SRI détiennent également le label belge Towards Sustainability (développé à l'initiative de Febelfin).

3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce Code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?

L'objectif du fonds est de participer, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, à l'évolution à la hausse comme à la baisse des marchés actions mondiaux, avec une prépondérance pour les pays relevant de l'OCDE, en investissant, au moins à hauteur de 75% de l'actif net du fonds, dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à la santé, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté, dans la mesure du possible, d'influencer positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

Pour cela, Montpensier finance a développé une méthodologie propriétaire : MGF – Montpensier Gouvernance Flag. L'objectif principal recherché lors de cette analyse est un alignement d'intérêts entre toutes les parties prenantes de l'entreprise. Ainsi, 4 axes d'analyse sont pris en considération : une analyse du board (taux d'indépendance du conseil d'administration, ...), de la rémunération (transparence des critères de rémunération, ...), de la Structure actionnariale de l'entreprise (présence d'actionnaire majoritaire, ...) et de ses pratiques comptables (avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprises, ...).

Le fonds a également pour objectif un respect des bonnes pratiques environnementales et sociales, à travers la méthodologie propriétaire MIA – Montpensier Impact Assessment, qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU regroupés en 2 transitions Transition Écologique et Transition Solidaire, puis selon 4 thèmes d'impact : Environnement et Ressources pour la Transition Écologique, Inclusion et Besoins Essentiels pour la Transition Solidaire, dans l'objectif de s'assurer d'un impact bénéfique de l'entreprise sur ces deux transitions selon leurs cœurs de métier. Nous prêtons ainsi attention à la réduction des émissions carbone, l'intensité carbone, le taux de féminisation, etc.

Nous examinons également la mise en place de politique sur les droits humains au sein des entreprises investies ainsi que le bon respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Cette démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'univers d'investissement du fonds est constitué de sociétés cotées sélectionnées sur la base de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans l'objectif d'identifier la compatibilité des entreprises avec notre démarche d'investissement socialement responsable.

L'analyse conduite permettra de définir une liste de valeurs exclues représentant 20% de l'univers initial :

- ✓ Seront exclus de l'univers les valeurs significativement impliquées (le plus souvent¹, 5% ou 10% du chiffres d'affaires annuel) dans la fabrication d'armes, le charbon thermique, l'extraction non

¹ Les seuils exacts et la politique générale des exclusions sont présentés en 3.3.2

conventionnelle du pétrole et du gaz, l'extraction majoritaire des combustibles fossiles les plus polluants, la production d'électricité très intense en carbone, le tabac, les divertissements pour adultes, les jeux de hasard, les OGM et l'huile de palme ;

- ✓ Seront également exclues de l'univers d'investissement les sociétés notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research, le cas échéant overrides selon les analyses ad hoc de l'équipe d'analyse ESG ;
- ✓ Les entreprises ne présentant pas de bonnes pratiques de gouvernance, identifiées selon la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag (MGF) ;
- ✓ Les entreprises présentant un impact social et environnemental négatif, mesuré selon la méthode propriétaire Montpensier Impact Assessment (MIA).

Concernant la recherche interne :

- ✓ Pour la partie quantitative, nous nous appuyons sur un certain nombre d'outils développés en interne, notamment sur Bloomberg, Factset et MSCI ESG Research ;
- ✓ Pour la partie qualitative, l'équipe de gestion s'appuie également sur les analyses des valeurs, secteurs et marchés et le suivi des prévisions des analystes (MSCI ESG Research, brokers et bureaux d'études), des rencontres avec des sociétés ;
- ✓ Enfin, l'analyse des gérants et des analystes ISR vient compléter cette recherche.

Les données utilisées pour l'évaluation ESG sont principalement fournies par MSCI ESG Research. Celles-ci peuvent être complétées ou amendées par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

En termes de moyens humains consacrés en interne à l'analyse ESG, l'équipe d'analyse ESG est composée de 2 personnes à temps plein, avec en moyenne plus de 5 ans d'expérience. Les membres de l'équipe bénéficient également de formations ESG, et communiquent en interne les mesures mises en place et évolutions éventuelles dans les méthodes et les aspects réglementaires liés à l'ESG. L'équipe d'analyse ESG s'appuie, en outre, sur l'ensemble des moyens mis en oeuvre par la Société de Gestion, tels que décrit au point 2.6.

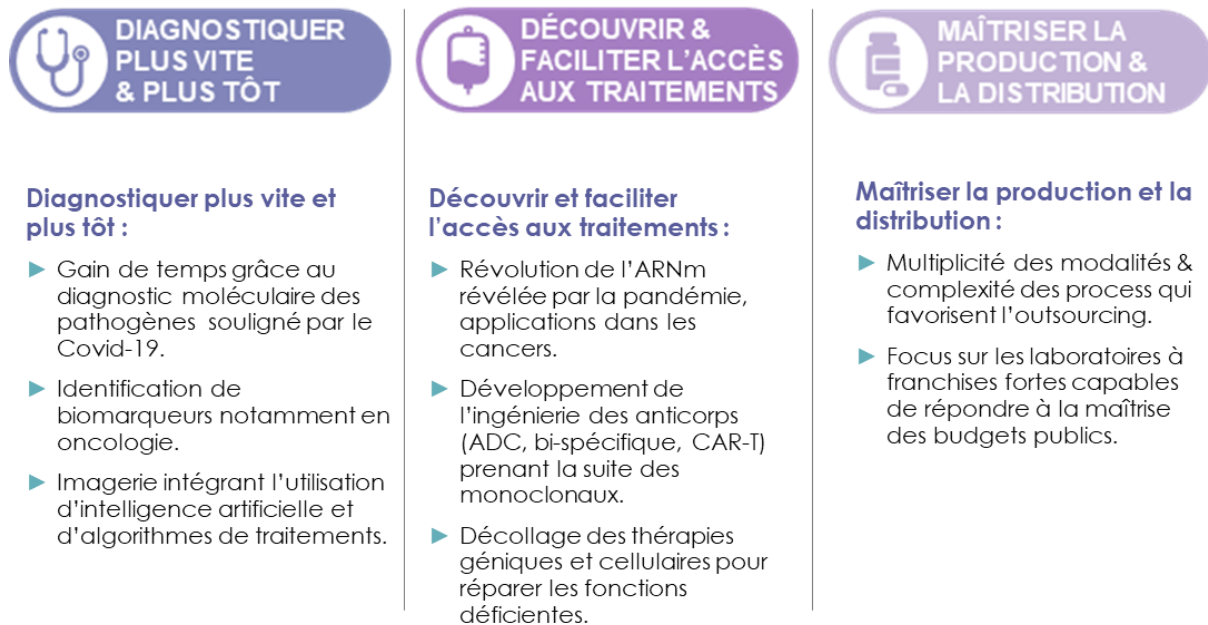
3.3. Quels critères ESG et principes liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds et Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

3.3.1 Thématique d'investissement

La stratégie d'investissement du fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par le gérant, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème de la santé, par exemple :

- Santé, prestataires de soins de santé, produits de soins, prévention et soins de santé ;
- Établissements de soins de santé ;
- Équipements médicaux et fournitures médicales et services de santé ;
- Fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux ;
- Biologie, services médicaux, laboratoires médicaux et des services d'analyse ;
- Produits et services pharmaceutiques ;
- Biotechnologies.

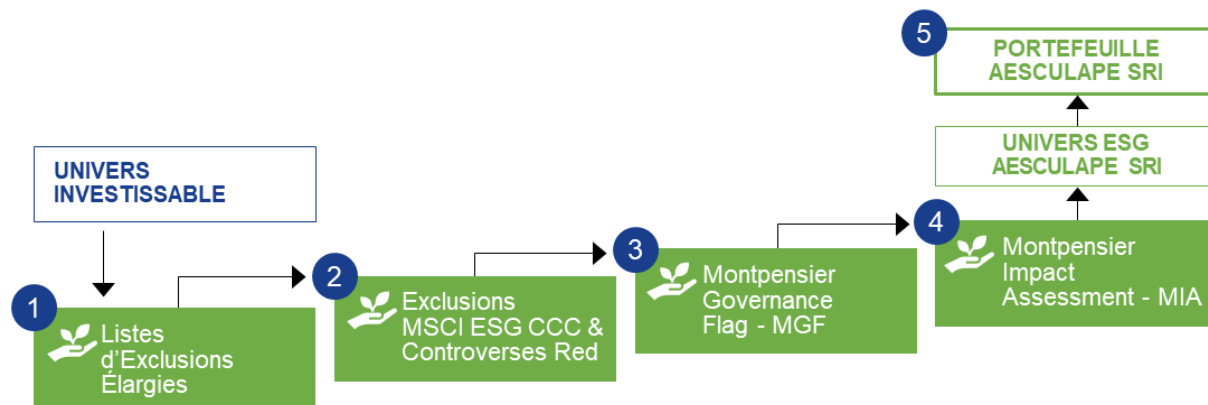
La thématique « santé » du fonds cible les entreprises européennes, américaines et asiatiques pleinement exposées au secteur de la santé, focalisées sur les traitements innovants, et portées par des tendances de croissance séculaires, que nous groupons en trois grands vecteurs structurels :



3.3.2 Exclusions

Le fonds met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion.

Un processus d'exclusion en 4 étapes est appliqué sur l'univers des valeurs présentes dans le segment privilégié par Aesculape SRI.



Le processus d'exclusion est réalisé en 4 étapes avec :

1. Des **listes d'exclusions élargies** à certaines activités ;
2. L'exclusion des sociétés pour lesquelles MSCI ESG a attribué une **note CCC** ou une **vigilance controversée rouge** ;
3. Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « **MGF - Montpensier Governance Flag** », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, au travers d'une grille de lecture méthodique, relative et évolutive dans le temps ;

4. Une analyse de l'impact des entreprises sur l'environnement et la société via la méthode propriétaire « **MIA - Montpensier Impact Assessment** », qui s'appuie sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, regroupés selon leur appartenance à la transition écologique ou à la transition solidaire. Là encore, ces exclusions sont méthodiques, relatives et évolutives dans le temps.

3.3.2.1 Listes d'Exclusions élargies :

- **Armements controversés et non conventionnels**

Conformément à la réglementation, sont exclus les émetteurs contrevenant aux conventions sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert :

- ✓ Des mines anti-personnelles et sur leur destruction (dite convention d'Ottawa, 1997) ;
- ✓ Des armes à sous-munitions (dite convention d'Oslo, 2008).

La recherche MSCI BIS, Business Involvement Screening (outil de screening négatif pour certaines activités) est utilisée pour identifier les valeurs impliquées dans l'armement controversé via l'alerte filtre BIS.

Nous excluons également les sociétés impliquées directement (fabrication, vente de composants, services, ...) ou indirectement (via une filiale ou une société mère) dans des activités concernant les armes non conventionnelles suivantes : armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclats non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri.

- **Hydrocarbures non conventionnels et production d'électricité**

Dans le cadre du label ISR, nous excluons également :

- Les sociétés dont plus de 5% de la production totale de combustibles fossiles liquides ou gazeux provient de l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels.
Les sociétés développant de nouveaux projets liés à ce secteur, identifiées dans la liste GOGEL d'Urgewald sont également exclues.
- Toutes les sociétés impliquées directement ou indirectement dans le charbon thermique ainsi que toutes les sociétés développant de nouveaux projets liés à ce secteur, identifiées dans la liste GCEL d'Urgewald ;
- Les sociétés dont l'activité principale est la production d'électricité et l'intensité carbone dépasse les seuils de l'IEA (Agence Internationale de l'Énergie).

- **Autres activités controversées**

Sont exclues de l'univers d'investissement du fonds les sociétés dont plus de 5% du chiffre d'affaires est en lien avec le secteur du tabac.

Sont également exclues de l'univers d'investissement du fonds les sociétés dont plus de 10% du chiffre d'affaires est en lien avec les activités listées ci-après :

- ✓ La fabrication d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, de ses composants ou systèmes associés ;
- ✓ Les divertissements pour adultes ;
- ✓ Les jeux de hasard ;
- ✓ Les OGM,
- ✓ L'huile de palme.

Qu'elles soient strictes ou partielles, ces exclusions ont été paramétrées dans nos systèmes grâce à l'outil BIS de MSCI ESG Research, le cas échéant complétées ou amendées par la Société de Gestion.

3.3.2.2 Exclusions Normatives : Notations ESG « CCC », « Vigilance Controverse Rouge » et « Pacte Mondial des Nations Unies »

Des exclusions complémentaires sont appliquées selon différentes notes établies par MSCI ESG :

- ✓ Les valeurs dont les notes ESG MSCI sont égales à CCC sont exclues du périmètre d'investissement. En effet, ces notes sont attribuées aux sociétés présentant les plus mauvais attributs environnementaux, sociaux ou de gouvernance parmi leurs pairs. Nous avons donc choisi de les exclure.
- ✓ En parallèle, des exclusions liées à la survenance de controverses sont aussi mises en place. Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Controversies. Les valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red », sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).

Le cas échéant, l'analyse ad hoc menée par l'équipe d'analyse ESG, peut conduire à implémenter une notation pour les valeurs non notées, à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié, ou à qualifier la conformité d'une entreprise au Pacte Mondial des Nations Unies. De même, l'analyse ad hoc, menée par l'équipe d'analyse ESG, peut conduire à une réévaluation du niveau de controverse, si cela paraît également justifié.

Si une valeur préalablement en portefeuille voit sa note ESG dégradée, ou fait l'objet d'une controverse excluant la valeur de l'univers d'investissement, les analystes ISR mèneront une analyse ad hoc, et selon les conclusions de cette analyse, le gérant procédera le cas échéant à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, dans l'intérêt des porteurs, en fonction des conditions de marché.

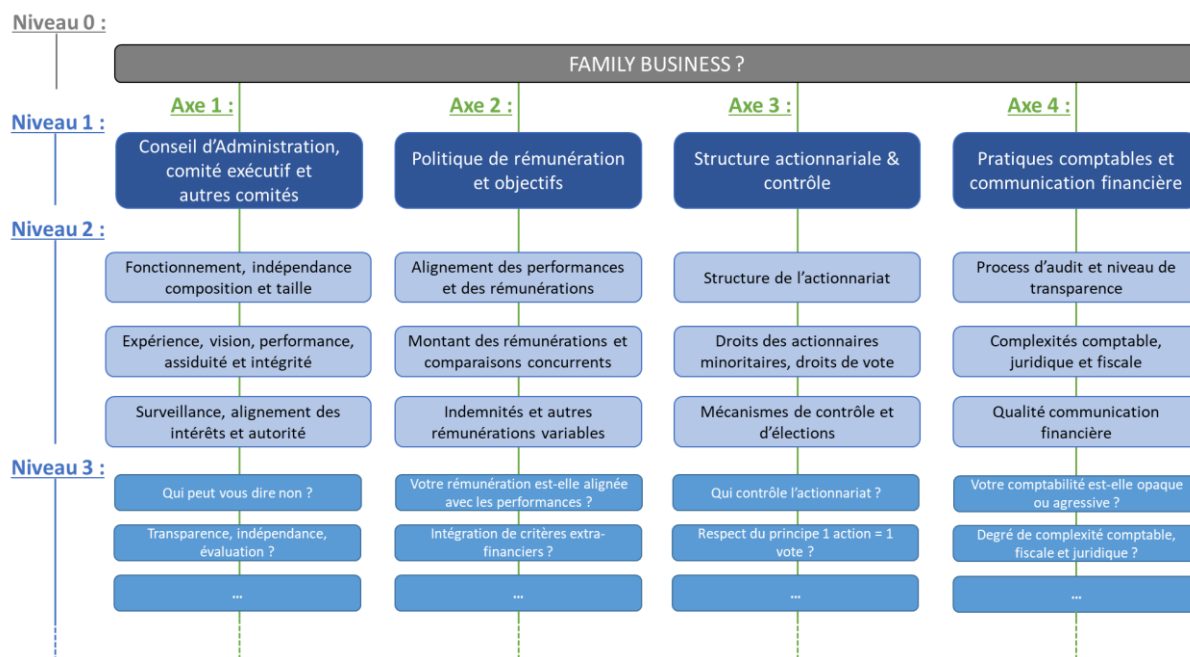
3.3.2.3 Montpensier Governance Flag (Méthode MGF)

A partir de cette troisième étape, nous appliquons des méthodes d'analyse ISR propriétaires et dynamiques. Ici, la méthode **Montpensier Governance Flag (MGF)** met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises. Cette analyse suit la grille de lecture MGF, définie selon quatre axes d'analyse :

- ✓ « Conseil d'Administration, comité exécutif et autres comités »,
- ✓ « Politique de rémunération et objectifs »,
- ✓ « Structure actionnariale & contrôle »
- ✓ et « Pratiques comptables et communication financière »,

Nous appliquons un filtre d'identification quantitatif qui permet d'identifier les valeurs qui présentent des faiblesses au regard des quatre piliers analysés. Cette identification des valeurs donne lieu à une analyse qualitative supplémentaire pouvant conduire à leur maintien dans l'univers final. Les valeurs présentes en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse qualitative complémentaire.

Cette analyse est réalisée sur plusieurs niveaux :



Au **niveau 0**, avant toute autre considération, nous prenons en compte le caractère familial ou non de l'entreprise. En effet, nous serons plus tolérants aux niveaux suivants (Niveau 1, Niveau 2, Niveau 3,...) s'il s'agit d'une entreprise familiale, leurs objectifs étant plus naturellement portés sur le long terme et les intérêts familiaux le plus souvent alignés avec ceux des autres actionnaires.

Afin de systématiser la démarche, des profils de sociétés présentant des caractéristiques similaires, liées à la gouvernance, sont définis aux **niveau 1, 2 et 3**. Les sociétés ainsi identifiées donnent lieu à une analyse pouvant conduire à une exclusion.

Nous pouvons ensuite déterminer un statut MGF pour chaque société analysée :



Toutes les sociétés identifiées ► **Fail** sont exclues de l'univers d'investissement.

3.3.2.4 Montpensier Impact Assessment (Méthode MIA)

Nous appliquons un filtre d'identification quantitatif qui permet d'identifier les valeurs qui présentent des faiblesses au regard de notre analyse d'impact sur l'environnement et la société. Cette identification des valeurs donne lieu à une analyse quantitative supplémentaire pouvant conduire à leur maintien dans l'univers final. Les valeurs présentes en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse qualitative complémentaire.

Cette dernière étape de notre analyse ISR s'attache à mesurer l'impact social et environnemental des sociétés. Pour cela, nous avons créé la **méthode Montpensier Impact Assessment (MIA)**. Cette méthode s'appuie directement sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU :

OBJECTIFS **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Nous avons regroupé ces objectifs selon leur appartenance à la **Transition Ecologique** ou la **Transition Solidaire**, puis nous avons défini **quatre Thèmes d'Impact** : « **Environnement** » et « **Ressources** », « **Inclusion** » et « **Besoins essentiels** ».

Transitions	Thèmes d'Impact	Objectifs de Développement Durable
Transition écologique	Environnement 	ODD 13 : Lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ODDs 14 & 15 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines . Préserver les écosystèmes , gérer durablement les forêts , lutter contre la désertification , la dégradation des sols et l'appauvrissement de la biodiversité
	Ressources 	ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d' assainissement durable ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
	Inclusion 	ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable pour tous et encourager l'innovation ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Transition solidaire	Besoins essentiels 	ODD 1 : Éliminer la paupvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 2 : Éliminer la faim , assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ODD 16 : Promouvoir les sociétés pacifiques , assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Pour chaque Impact suffisamment significatif au regard des activités de l'entreprise, nous attribuons un score de -1, 0 ou 1 selon notre analyse et une série d'indicateurs de performance (par exemple : émissions de gaz à effet de serre, taux de rotation des effectifs,...). Ainsi, nous mesurons un impact positif ou négatif pour chaque Transition, puis un impact total est obtenu en sommant ces impacts par transition. Cet impact total est « l'Impact MIA ».

Là encore, afin de systématiser la démarche, des profils de sociétés présentant des caractéristiques similaires dans un des quatre thèmes d'impact sont définis. Les sociétés ainsi identifiées donnent lieu à une analyse pouvant conduire à une exclusion.

Toutes les sociétés dont l'impact MIA est négatif sont exclues de l'univers d'investissement.

3.3.3 Synthèse du processus

Montpensier Finance a développé deux méthodes d'analyse ISR propriétaires et dynamiques.

Les analyses MGF et MIA mises en œuvre sont méthodiques, relatives et évolutives dans le temps.

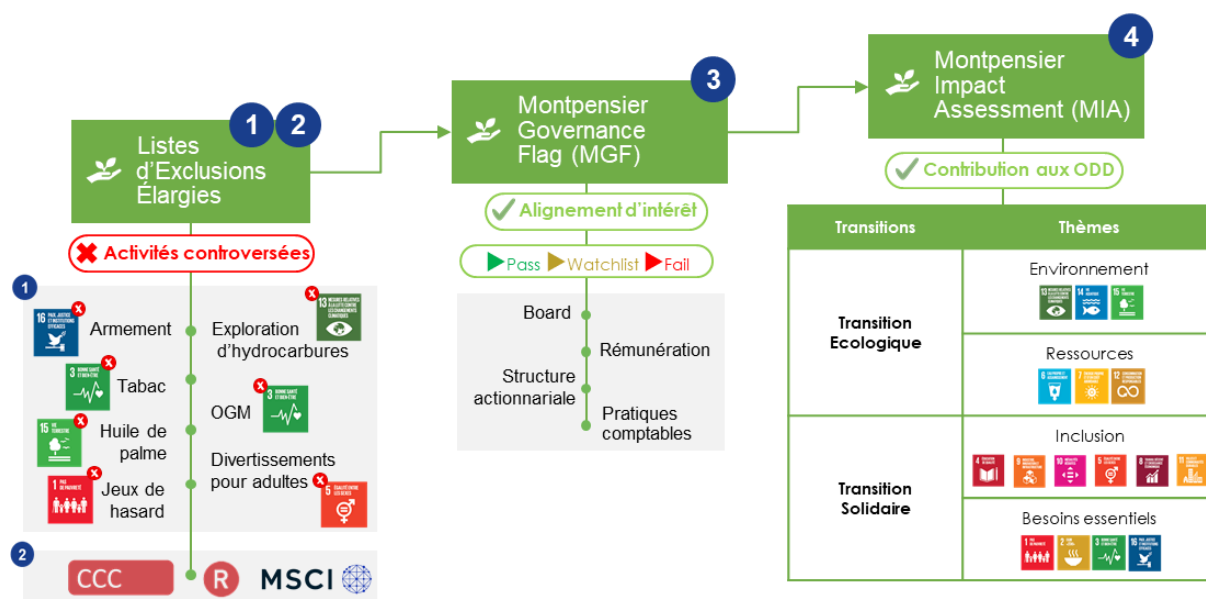
Plus précisément, pour le fonds Aesculape SRI, les exclusions MGF et MIA s'appuient sur un screening quantitatif reprenant une sélection de sous-notes « ESG Key Issues » de MSCI, une sélection de sous-notes « Controversies » de MSCI et des indicateurs d'impact choisis tels que l'intensité carbone (scope 1+2), l'implication (en % du CA annuel) dans l'extraction non conventionnelle du pétrole et du gaz ou encore la part des énergies fossiles dans la génération d'électricité.

Des seuils sont définis et les sociétés qui ne passent pas nos filtres sont exclues, le cas échéant overridees selon les analyses ad hoc de l'équipe d'analyse ESG.

Le seuil des différentes sous-notes et leur périmètre peuvent évoluer, tant en fonction des progrès des entreprises, de la couverture MSCI, que des nouveaux « Key Issues » éventuellement intégrés par MSCI.

L'ensemble de ce **processus de sélection permet de maintenir durablement une réduction d'au moins 20% de l'univers d'investissement final** par rapport au segment privilégié initial. Cette exclusion de 20% est également réalisée au sein de chacune des zones géographiques suivantes :

- Europe,
- Amérique du Nord,
- Asie et Pays émergents



Toutes les valeurs présentes dans le portefeuille du fonds Aesculape SRI sont issues de l'univers investissable ESG déterminé par la société de gestion à partir des 4 étapes d'exclusions mises en

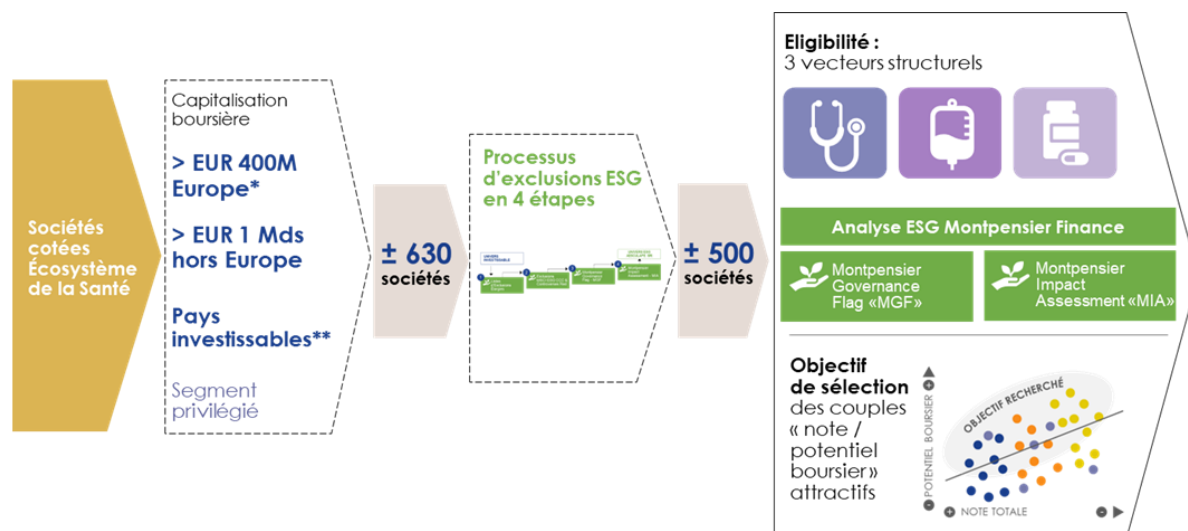
oeuvre. Le gérant est également autorisé à investir au maximum 10% de l'actif net du fonds dans des valeurs qui ne figureraient pas dans l'univers d'investissement, notamment en termes de zones géographiques et/ou de capitalisation, sous réserve qu'elles respectent les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille.

En tout état de cause, toutes les valeurs présentes en portefeuille ont donc été analysées selon les méthodes Montpensier Governance Flag (MGF), et Montpensier Impact Assessment (MIA). Ainsi, toutes les valeurs en portefeuille présentent les caractéristiques suivantes :

- ✓ MGF : « Watchlist » ou « Pass »
- ✓ MIA : Positif ou Neutre

Les valeurs en portefeuille sont donc analysées selon une double approche : notre méthodologie ISR et une analyse fondamentale.

Ces étapes relatives à la détermination de l'univers d'investissement privilégié du fonds Aesculape SRI peuvent être résumées de la façon suivante :



* À l'exception de la France dont la capitalisation boursière minimum est établie à EUR 200M

** Europe, Amérique du Nord, Australie, Hong Kong, Japon, Nouvelle-Zélande, Singapour

Un ratio maximum de 10% du fonds est autorisé pour des valeurs hors capitalisation et/ou région privilégiés. Ces valeurs feraient néanmoins l'objet des mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille

3.4. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Nous réactualisons notre base de données ESG chaque semestre, à partir des données fournies par MSCI ESG Research, le cas échéant overridees selon les analyses ad hoc de l'équipe d'analyse ESG. Les valeurs de l'univers sont reclassées. Nous déterminons alors des profils que nous jugeons risqués (ces profils sont réévalués chaque semestre, et de nouveaux profils sont identifiés). Ainsi une nouvelle sélection est appliquée.

De plus, les équipes de gestion suivent les émetteurs et la validité de chaque cas d'investissement en continu. Ainsi, l'évaluation ESG peut être révisée à tous moments, comme à l'apparition de controverses par exemple.

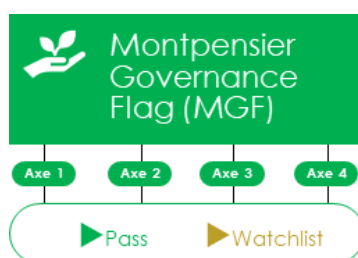
Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Research. En outre, des alertes ont notamment été mises en place afin que les équipes soient avisées quotidiennement des éventuelles controverses survenues sur les valeurs en portefeuille.

4. Processus de gestion

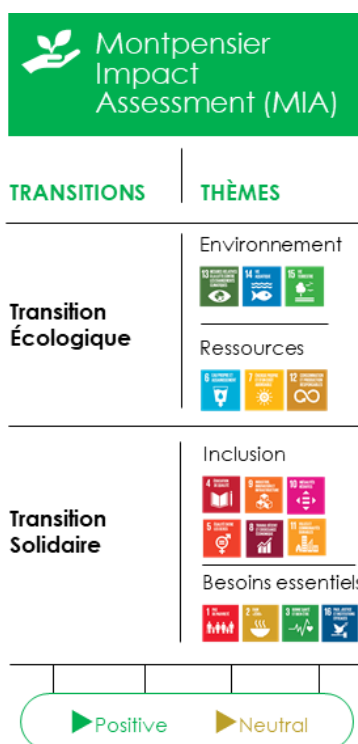
4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Toutes les valeurs présentes en portefeuille sont issues de l'univers investissable ESG, et ont donc été analysées selon les méthodes Montpensier Governance Flag (MGF), et Montpensier Impact Assessment (MIA). Ainsi, toutes les valeurs en portefeuille présentent les caractéristiques suivantes :

- ✓ MGF « Watchlist » ou « Pass »



- ✓ MIA Positif ou Neutre



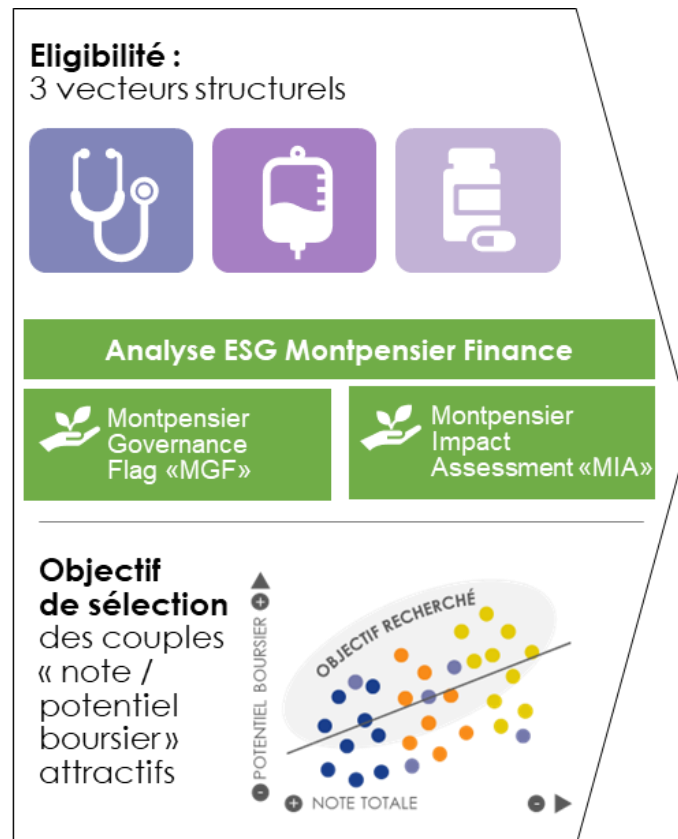
Les valeurs en portefeuille sont donc analysées selon la double approche :

- ✓ notre méthodologie ISR, analyses MGF et MIA ;
- ✓ et une analyse qualitative permettant notamment d'identifier l'appartenance des entreprises à un des trois grands vecteurs structurels que nous avons identifiés :
 - Diagnostiquer plus vite et plus tôt ;
 - Découvrir et rendre accessible aux patients ;
 - Maîtriser une production de plus en plus complexe et commercialiser.

associée à une notation fondamentale des entreprises par des critères quantitatifs (croissance, solidité financière, dispersion du consensus, etc).

Par la suite, nous estimons le potentiel boursier selon un ensemble de critères.

Nous avons ensuite pour objectif de privilégier les titres qui présentent un couple note/potentiel attractif.



4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte à chaque étape de notre processus d'analyse ISR. En effet :

1. A la première étape, nous excluons notamment les sociétés impliquées à plus de 5% du chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique. En résumé, le charbon est pointé du doigt en raison de la pollution qu'il engendre lors de son extraction, car les mines génèrent de grandes quantités de CO₂ et polluent le plus souvent les nappes phréatiques, puis de son exploitation. En moyenne, le charbon émet 3,5 tonnes de CO₂ par tonne d'énergie consommée, soit 1,5 fois plus que le gaz et 1,3 fois plus que le pétrole...
2. A la deuxième étape : les sociétés les plus mal notées ou vigilance controversée rouges sont exclues, ce qui inclut donc les plus mauvais élèves selon le pilier « E » parmi les trois composantes E, S et G.
3. A la troisième étape, l'analyse de la gouvernance n'a pas pour objectif premier d'aborder le changement climatique mais il est toutefois certain qu'un mauvais management, porté

exclusivement sur le court terme et l'exploitation unique des énergies fossiles par exemple, ne répondrait pas à nos exigences de gouvernance en raison de son non-alignement avec les intérêts minoritaires.

4. Enfin, à la quatrième et dernière étape, nous nous attardons particulièrement sur l'impact des entreprises sur le changement climatique. En effet, lors de notre analyse d'impact, la première partie concerne exclusivement la Transition Ecologique, via les Thèmes Environnement et Ressources. Elle est fonction de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. C'est une étape extrêmement importante au cours de laquelle nous avons identifié de nombreux profils de risques.

Enfin, l'intensité carbone du portefeuille est suivie de façon hebdomadaire. Elle fait partie intégrante de notre reporting d'impact, que l'on retrouve dans le focus mensuel et aussi le rapport d'impact du fonds Aesculape SRI.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Tous les investissements en actions font l'objet d'une analyse ESG.

Le fonds a vocation à être investi en actions. Il est cependant autorisé à réaliser des investissements en OPC, dans la limite de 10% de son actif net, et en titres de créances et instruments du marché monétaire.

4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Comme évoqué plus haut, une analyse ISR est mise en œuvre dès la définition de l'univers d'investissement du fonds Aesculape SRI. Un processus d'exclusion en 4 étapes est appliqué sur l'univers des valeurs présentes dans le segment privilégié par Aesculape SRI.

Le fonds Aesculape SRI a été lancé en juillet 2021.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Lors de la rédaction du présent Code, aucune part des actifs du fonds n'est investie dans des organismes solidaires.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Le fonds ne pratique pas le prêt / emprunt de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

En pratique, le fonds n'utilise pas d'instruments dérivés. Il n'utilise pas non plus de positions courtes.

Le fonds est autorisé à intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des risques liés aux variations des actions, titres et valeurs mobilières assimilées, ainsi qu'à des risques liés aux variations des marchés ; et, à titre de couverture uniquement au risque de change.

Dans la pratique, l'utilisation de produits dérivés n'a lieu que de manière très rare dans une optique de gestion de l'exposition et d'ajustement temporaire liés aux mouvements de passif.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds Aesculape SRI peut investir en actions ou parts d'Organismes de Placement Collectif dans la limite de 10 % de l'actif net du Fonds. Le fonds est autorisé à réaliser ces investissements dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP ou en complément des investissements directs en actions. Dans la pratique, le fonds n'a pas vocation à réaliser d'investissements en OPC en dehors de la gestion de sa trésorerie.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Le suivi des ratios par Montpensier Finance est effectué grâce au moteur de contraintes « Alto Investment Compliance » d'Amundi.

Le moteur de contraintes Alto Investment Compliance est intégré au PMS (« Alto ») et à l'EMS (« Order Booking »), bloquant en amont tout ordre qui entraînerait un dépassement de limite, notamment tout ordre d'achat qui porterait sur une valeur exclue de l'univers d'investissement, et déclenchant une procédure de validation/rejet ad-hoc, via l'application « Investment Compliance – PreTrade ». En outre, l'outil Alto Investment Compliance permet à la Direction des Opérations et au Contrôle interne d'accéder au récapitulatif des éventuels breach, pré- et post-trades.

Les contrôles s'effectuent de la manière détaillée ci-après :

➤ Quotidien

- ✓ Contrôles pre-trade effectués par les gérants d'OPC et par la Direction des Opérations

Les gérants, avec l'aide de la Direction des Opérations, suivent au fil de l'eau les ratios des OPC qu'ils gèrent, à l'aide des outils décrits plus haut. Tout ordre saisi passe automatiquement par le moteur de contraintes Alto Investment Compliance afin de s'assurer du respect des ratios. En tout état de cause, tout ordre entraînant un dépassement de ratio est justifié dans la main-courante électronique avant sa transmission.

Les paramétrages de l'outil de suivi de ratios Amundi est réalisé par Amundi selon les indications transmises par la Direction des Opérations, qui est également en charge du test des contraintes.

- ✓ Contrôles post-trade effectués par la Direction des opérations

La Direction des Opérations et le Contrôle Interne ont accès à l'outil Alto Investment Compliance, développé par Amundi, et qui récapitule les éventuels breach, pré- et post-trades. Ceux-ci sont analysés par la Direction des Opérations.

- ✓ Alertes sur les controverses

Des alertes ont été programmées sur MSCI, afin de recevoir par mail à chaque nouvelle occurrence, toute controverse Red sur l'ensemble des OPC investis en valeurs en direct.

Ces alertes sont reçues par les gérants, les analystes ISR et la Direction des Opérations, le responsable de la fonction contrôle des risques et le Contrôle Interne.

- ✓ Contrôles effectués par le Contrôle Interne

Dans le cadre du contrôle permanent, le Contrôle Interne effectue des contrôles à chaque valeur liquidative. Il vérifie qu'en cas de dépassement la régularisation est effectuée rapidement.

➤ Hebdomadaire

Pour tous les OPC investis en valeurs en direct, la Direction des Opérations assure le suivi des indicateurs ESG sur une base hebdomadaire (notations ESG des portefeuilles, exclusion des armes controversés, flag controverses, intensité carbone, ...).

Ce suivi est transmis aux gérants, aux analystes ISR, et responsable de la fonction contrôle des risques et au Contrôle Interne.

➤ **Mensuel :**

- ✓ Contrôles effectués par le Comité des Risques

Le Comité des Risques revoit mensuellement l'ensemble des tableaux de suivi des notations ESG des fonds investis en valeurs en direct.

➤ **Trimestriel :**

- ✓ Contrôles effectués par le Contrôle Interne

Le Contrôle Interne effectue chaque trimestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs au suivi des notations ESG (états hebdomadaires, suivi des controverses...) et des ratios.

➤ **Semestriel :**

- ✓ Contrôles effectués par le Contrôle Interne

Le Contrôle interne effectue chaque semestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs à la conformité des fonds labellisés avec les exigences des labels.

➤ **Périodique :**

- ✓ Contrôles effectués par le Contrôle Interne

Dans le cadre du plan de contrôles périodiques, le Contrôle interne effectue notamment des contrôles relatifs au dispositif mis en œuvre en termes de finance durable, et à la conformité des fonds labellisés avec le référentiel du label qu'ils détiennent.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés pour évaluer la qualité ESG du/des fonds ?

6.1.1 Mesures d'Impact, Mise en évidence de la performance ESG du Fonds

Dans le cadre de la gestion du fonds, Montpensier a choisi de reporter sur le domaine suivant, disposant d'une couverture de données suffisantes, afin de mesurer l'impact de sa sélection ESG :

Domaine de Reporting	Objectifs	Indicateurs proposés
Performance Environnementale	Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2	<p>Bilan d'émissions de GES scopes 1 et 2, émissions directes de l'entreprise, provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, et émissions indirectes, provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise pour ses activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - en intensité moyenne pondérée, c'est-à-dire normalisées proportionnellement au Chiffre d'Affaires (teq CO2/M€ ou M\$ de CA). - empreinte carbone Scope 1 et 2 (Tonnes Émissions / €M investi).
	Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2 + Scope 3 Upstream	<p>Bilan d'émissions de GES scopes 1 et 2 + Scope 3 Upstream, qui se réfère aux émissions indirectes provenant de la chaîne d'approvisionnement en amont et des émissions inhérentes aux produits et services achetés par les entreprises.</p> <p>Nous utilisons pour cela les données de MSCI ESG Research, qui fournit des informations reportées et estimées. Nous avons accès aux données relatives aux émissions Scope 3 en tonnes de CO2e/an, et aux émissions Scope 3 normalisées par le chiffre d'affaires en millions de dollars (tCO2e/million d'USD), nous permettant de comparer des entreprises de taille différente.</p>
Performance Sociale	Identifier les sociétés ayant effectuée des suppressions de postes importantes	<p>Les entreprises ont-elles effectué d'importantes mises à pied (1 000 employés ou 10 % de la main-d'œuvre) au cours des trois dernières années ? De telles suppressions de postes peuvent avoir un impact significatif sur le moral et la productivité des employés. Les entreprises concernées sont identifiées.</p>
	Mesurer la féminisation de la gouvernance au sein des entreprises.	<p>Identifier le pourcentage de femmes parmi les membres des Conseils d'Administration et des Conseils de surveillance</p>

Performance en Matière de Gouvernance	Identifier les sociétés dont la majorité des administrateurs sont indépendants	Les administrateurs de l'entreprises sont-ils majoritairement indépendants vis-à-vis des employés, des actionnaires majoritaires et des États ?
	Identifier les entreprises ayant intégré la prise en compte de critères ESG dans la rémunération des dirigeants	Cette mesure est basée sur les rapports publiés par les sociétés. Elle est strictement axée sur la prise en compte ou non de ces éléments dans les composantes de la rémunération variable.
Performance en matière de Droits de l'Homme	Mesurer la conformité avec le Global Compact	Cet indicateur reflète la conformité de l'entreprise avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Un statut Fail, Watch List ou Pass est défini pour chaque valeur.

Pour chaque indicateur fourni, le fonds donne :

- Sa couverture en nombre d'émetteurs et d'encours sous gestion ;
- Son périmètre ;
- Sa méthode de calcul (en indiquant les éventuels changements de méthode ou de périmètre d'une année à l'autre) ;
- Les éventuelles difficultés rencontrées dans son élaboration ;
- Une analyse de son évolution sur les trois dernières années (toutefois, il est accepté que pour les deux premières années pendant lesquelles un fonds est certifié les indicateurs ne portent respectivement que sur l'année N, puis N & N-1).

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI, le cas échéant complétées, mises à jour et/ou amendées par la société de gestion.

6.1.2 Indicateurs d'impact, Suivi de la surperformance ESG du Fonds

Dans le cadre du référentiel V2 du label ISR, le portefeuille doit avoir obtenu un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs par rapport à l'indice de référence ou par rapport à l'univers de départ. Un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 90% et un deuxième avec un taux de couverture d'au moins 70%.

Dans ce cadre, Montpensier Finance s'est fixé comme objectif d'obtenir :

- ✓ un meilleur résultat sur les émissions de GES (dans le tableau précédent, Performance Environnementale, Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2, en intensité carbone moyenne pondérée) ;
- ✓ et une meilleure conformité avec le Pacte Mondial des Nations Unies (dans le tableau précédent, Performance en matière de Droits de l'Homme, Mesurer la conformité avec le Global Compact)

pour le fonds, par rapport à son indice de référence, et avec un taux de couverture des émetteurs en portefeuille supérieur à 90% sur ces indicateurs.

6.2. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet : <https://www.montpensier.com>

Le reporting mensuel, ainsi que le rapport TCFD s'inscrivant dans le cadre prévu à l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat, qui remplace l'article 173 de la loi de transition énergétique pour les fonds publiant ce rapport, sont disponibles sur la page dédiée de chaque fonds.

6.3. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement.

La politique de vote de Montpensier Finance est disponible sur le site internet à la page : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet : https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Finance.

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une politique d'engagement.

La politique d'engagement de Montpensier Finance est disponible sur le site internet à la page : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

Le dernier rapport sur l'engagement est disponible sur notre site internet : https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf